

University of San Diego

Digital USD

Tome 2

Manuscripts de Marguerite Durand

1-13-1928

Le féminisme : ce qu'il obtint, ce qu'il attend. Besançon, Vendredi 13 janvier 1928

Marguerite Durand

Michèle C. Magnin

University of San Diego, mmagnin@sandiego.edu

Follow this and additional works at: <https://digital.sandiego.edu/durand-tome2>



Part of the [Feminist, Gender, and Sexuality Studies Commons](#), [History of Gender Commons](#), [Journalism Studies Commons](#), [Labor History Commons](#), [Other French and Francophone Language and Literature Commons](#), and the [Social Work Commons](#)

Digital USD Citation

Durand, Marguerite and Magnin, Michèle C., "Le féminisme : ce qu'il obtint, ce qu'il attend. Besançon, Vendredi 13 janvier 1928" (1928). *Tome 2*. 3.

<https://digital.sandiego.edu/durand-tome2/3>

This Transcription is brought to you for free and open access by the Manuscripts de Marguerite Durand at Digital USD. It has been accepted for inclusion in Tome 2 by an authorized administrator of Digital USD. For more information, please contact digital@sandiego.edu.

LE FÉMINISME, CE QU'IL OBTINT, CE QU'IL ATTEND

Besançon Vendredi 13 janvier 1928

Pour toute personne sensée, le titre de cette conférence "Le Féminisme ce qu'il obtint, ce qu'il attend", doit dénoter, chez celle qui l'a choisi, une grande présomption... ou une non moins grande ignorance.

Dire ce que fut le féminisme de ses origines à nos jours, faire autre chose qu'une sèche nomenclature des réformes dues à ses efforts, parler de ses espoirs sans même les définir, ce serait remonter aux origines même de l'espèce humaine, résumer des bibliothèques entières, des publications, des campagnes de presse se chiffrant par centaines de mille, et des discussions et des débats parlementaires... cela en moins d'une heure ! Je n'ai pas une telle prétention et j'estime que personne ne pourrait l'avoir.

D'autre part si les Bisontins ont donné de leurs qualités intellectuelles des preuves éclatantes en enfantant tant de personnalités illustres dans les domaines les plus divers, rien ne permet d'affirmer qu'ils possèdent cette patience dénommée angélique parce qu'elle est rare ici-bas, qui leur permettrait de subir sans broncher ni protester, un assaut aussi redoutable de dates, de faits et de mots.

C'est donc une simple esquisse que je me bornerai à vous présenter bien certaine que si vous vous apercevez d'inévitables lacunes, votre savoir personnel et aussi votre indulgence voudront bien les combler.

Une loi inéluctable veut que tout ce qui existe : les mondes, les peuples, les civilisations, les individus, ont un cycle à parcourir. Quand ils sont arrivés au sommet ils doivent redescendre pour laisser d'autres peuples, d'autres civilisations, d'autres individus y accéder à leur tour.

Si l'on admet cela on comprend l'histoire qui nous apprend qu'au cours des générations successives les hommes et les femmes ont tour à tour, exercé la puissance suprême.

Il est probable qu'ils en ont tour à tour abusé et que les luttes qu'ils ont entreprises pour s'en déposséder mutuellement durent prendre fin quand ils se trouvèrent en face de quelqu'un de ces problèmes sociaux dont la solution exige le concours absolu des deux sexes.

Ces problèmes se posent toujours après des cataclysmes : famines, épidémies, grandes guerres exterminatrices, diminution de la natalité, difficultés graves dans les conditions d'existence.

C'est devant des problèmes de ce genre que les plus grandes nations se trouvent aujourd'hui.

Parlons de la France seulement.

Les femmes forment, en France, la majorité de la population. Les dernières statistiques portent à plus de 6 millions le nombre de femmes célibataires ou veuves, c'est-à-dire vivant sans le soutien légal de l'homme. Toujours d'après les statistiques officielles la plupart de ces femmes sont obligées de demander au travail leurs moyens d'existence. Mais il ne suffit pas au travailleur

le mieux intentionné de vouloir travailler. Il lui faut encore trouver le champ où développer son activité. Or, les hommes ayant fait de temps immémoriaux leur apanage des professions, des métiers lucratifs, les femmes se voient forcées, à mesure que la nécessité les y contraint, de disputer aux hommes ces métiers et ces professions. Pour triompher dans une pareille lutte la femme était, cela est incontestable, insuffisamment armée.

Les préjugés, les mœurs, les lois, les religions avaient accumulé devant elle mille barrières ; ses qualités virtuelles s'étaient assoupies, l'inaction l'avait même physiquement affaiblie.

Secouer une torpeur séculaire, renverser ces obstacles, libérer des cerveaux encombrés d'idées étroites et surannées, placer enfin la femme dans les conditions les meilleures pour lui permettre non pas d'occuper la place de l'homme comme tentent de le faire croire ceux qui cherchent à nous ridiculiser mais pour permettre à la femme d'occuper, à côté de l'homme, la place à laquelle a droit tout être libre et responsable.

Le féminisme est loin d'être d'inspiration moderne.

Depuis l'époque où les femmes gauloises réunies en sénat décidaient de la paix ou de la guerre, à l'époque de cette fameuse loi salique dont on se sert encore comme d'un argument contre nous et qui, par parenthèse, a trop souvent été définie de façon inexacte, aux temps les plus obscurs du Moyen âge, la question d'une existence harmonieuse entre les sexes s'est affirmée. Des femmes écrivains, des souveraines, des poètes et des moines austères s'en sont préoccupés et ont laissé de ces préoccupations des preuves écrites bien intéressantes à consulter. Il n'est destructeur ni de la famille ni de la société. La meilleure preuve en est que toutes les réformes devant amener un mieux être social émanent de lui.

Ce n'est pas à ceux qui suivent les travaux de la Société pour l'amélioration du sort de la femme si bien conduits par sa distinguée présidente Mme Fonsèque que je l'apprendrai. Qui a préconisé la puériculture, la lutte contre le péril vénérien, l'abolition de la réglementation de la prostitution ? Qui lutte au premier rang contre l'alcoolisme, contre le taudis, contre la vie chère, contre la guerre ? Les féministes.

Le mot "puériculture" et l'idée qu'il représente sont familiers aujourd'hui, familiers à tous. Le mot fut pour la première fois forgé il y a 30 ans à *La Fronde* et l'idée qu'il représentait fut alors vivement combattue. Instruire les jeunes filles de leurs futurs devoirs de mères apparaissait alors comme une obscénité qui nous valut toutes les insultes.

Pour avoir la première appelé le professeur Pinard aujourd'hui député à faire le soir à son école du B^d Pereire un cours de puériculture, la directrice fut sévèrement admonestée. Pour avoir suivi cet exemple, la directrice d'une école de Clermont-Ferrand fut déplacée... Aujourd'hui l'on a demandé au Parlement la création à la Sorbonne d'une chaire de puériculture.

Parmi vos films éducatifs a figuré un film sur le péril vénérien... Mme Avril de Ste Croix, aujourd'hui présidente du Conseil national des femmes françaises, vous dira que sous sa signature *La Fronde* fut le premier journal en dehors des publications médicales à oser traiter de cette question, à parler d'éducation sexuelle.

Aujourd'hui ces discussions là sont-devenues banales. On glorifie, on décore celles qui veulent bien s'en occuper. Autres temps... autres mœurs.

Après cette parenthèse, rentrons dans notre sujet.

Ne vous effrayez pas si je remonte aux croisades. J'en reviendrai bien vite. Mais il n'est pas permis de parler des origines du féminisme moderne sans parler de cette époque qui a, avec l'époque actuelle, tant d'analogie !

Les hommes sont au loin. Ils guerroient. Guerre sainte disent les uns... guerre d'ordre économique disent les autres.

En leur absence les femmes doivent assumer la direction des affaires. Elles doivent accomplir les fonctions exercées par les hommes. Elles administrent la cité. Elles enseignent. Elles jugent, elles sont médiennes. Elles exercent tous les métiers et, pour être plus fortes, moins seules, mieux protégées elles se groupent pour travailler.

Les communautés, les couvents se créent.

Les hommes reviennent. Ils reprennent aux femmes leurs métiers, leurs professions. Les femmes ne peuvent plus enseigner, plus juger, plus administrer. Elles ne peuvent même plus exercer la médecine ! Certaines conserveront quelques privilèges dus non à la personne mais au rang social.

Des nobles tiendront comme possesseur de fiefs des cours de justice, elles battront monnaies, lèveront des troupes. Certaines comme Mme de Sévigné siègeront aux Etats.

Les ouvrières continueront à lutter, à disputer leur droit au travail. Rappelez-vous qu'il fallut à la fin du règne de Louis XIV obtenir un arrêt du Parlement pour permettre aux femmes d'exercer le métier de couturières. Les hommes s'étaient réservé la confection des vêtements.

Un petit souvenir à ce sujet. Les premiers pamphlets faits contre Marie-Antoinette, pamphlets qui en engendrèrent d'autres et qui eurent pour la malheureuse reine de si cruels résultats, apparurent pour blâmer la reine quand au lieu d'employer des tailleurs elle fit faire ses vêtements par une femme, Mlle Bertin.

La Révolution qui proclama les droits des hommes se plut à dépouiller les femmes des peu de droits qu'elles possédaient sous l'Ancien Régime.

A ce moment, pourtant, Condorcet avait déjà fait entendre les plus nobles protestations contre ce qu'il appelait "le sot préjugé de l'inégalité des sexes".

On bataillait, en Angleterre, sur la question depuis plusieurs années quand la fameuse marquise de Fontenay, plus tard Mme Tallien, demanda la première, à la Convention, les droits politiques pour les femmes.

La Convention répondit en interdisant aux femmes les assemblées politiques. Elle supprima seulement en faveur des femmes les droits de masculinité dans le partage des successions et permit aux femmes d'être témoins dans les actes d'état civil.

Cette dernière disposition rétablie il y a peu d'années ne fut même pas maintenue quand l'homme qui dicta un moment ses lois au monde entier s'occupa de la situation des femmes de la façon néfaste que je dois vous rappeler

[Extrait d'article de journal découpé et collé :]

"Il y a une chose qui n'est pas française, c'est qu'une femme fasse ce qui lui plait.

.....

La femme est donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants. La femme est la propriété de l'homme, comme l'arbre à fruits est celle du jardinier".

Ces axiomes sont extraits du mémorial. La constatation de l'état d'esprit qu'ils dénotent chez leur auteur dispense de chercher les raisons pour lesquelles les femmes sont, dans le code Napoléon, traitées avec mépris, comme quantité négligeable, quand elles ne le sont pas avec défiance et hostilité comme adversaires.

[Fin de l'article]

La nomenclature de tout ce que la République a accordé aux femmes surprendra sans doute beaucoup d'entre vous.

Elle est nécessaire parce que vous suivrez ainsi les étapes – si l'on peut ainsi dire – de l'esprit féminin vers le progrès. Vous verrez la femme française esclave de par le code Napoléon, libérée petit à petit de ses entraves et gravir un à un les échelons qui la conduiront avant peu à la liberté totale.

Avant peu, en effet, vous estimerez tous que la femme instruite, consciente, responsable devant les lois et le fisc est digne d'obtenir ce qu'à l'heure actuelle 28 états et non des moindres ont accordé à 140 millions de femmes : la qualité de citoyenne.

C'est en 1836 – 3 ans après que l'instruction primaire eut été organisée pour les garçons qu'elle fut organisée pour les filles qui durent attendre jusqu'en 1880 l'enseignement secondaire.

Depuis, les femmes n'ont cessé d'élever par la science, de libérer par le travail cette personnalité qu'on leur déniait autrefois. Cela n'a pas été sans une lutte opiniâtre.

Elles ont enfin obtenu d'exercer les professions de médecins, d'avocats.

Toutes les grandes écoles leur sont ouvertes : Beaux Arts, pharmacie, agriculture, horlogerie, arts et métiers, école des Chartes et même l'école centrale, et dans les concours de ces écoles, la presse ne cesse de nous l'apprendre, de plus en plus et presque partout elles obtiennent les premières places.

Les femmes agrégées de l'université professent.

Elles sont chefs de clinique dans les facultés et chefs de laboratoires.

Elles siègent au Conseil supérieur du travail,
dans les commissions extra parlementaires,

dans la plupart des sociétés savantes.

Elles sont admises au concours dans les ministères et les administrations.

Elles sont depuis quelques temps parmi les chefs ou les attachés aux cabinets des ministres.

Deux femmes, Mme Curie dont le nom est universellement connu et Mme Ramart-Lucas, professeur de chimie organique enseignent en Sorbonne.

Actuellement, les Françaises votent et sont éligibles :

au conseil départemental et au conseil supérieur de l'instruction publique
aux conseils des prud'hommes

Elles sont seulement électrices aux tribunaux de commerce.

Les femmes ont obtenu au point de vue des droits civils des modifications considérables et qui prouvent à quel point le législateur a jugé qu'elles étaient dignes d'exercer des droits que le code Napoléon leur refusait jusqu'alors.

Séparées de corps les femmes recouvrent la capacité civile.

Elles peuvent administrer les bureaux de bienfaisance.

Leur témoignage est admis dans les actes d'état-civil et dans les actes instrumentaires.

Dans plusieurs cas elles partagent l'autorité paternelle et dans certains cas leur autorité peut primer celle du père.

Elles conservent l'usufruit des biens de leurs enfants.

Elles peuvent être tutrices des enfants naturels et faire partie des conseils de famille.

Elles sont propriétaires de leur salaire et peuvent en disposer sans l'autorisation maritale.

La recherche de la paternité est autorisée.

Certaines catégories d'ouvrières ont droit à un salaire minimum - industrie du vêtement, travail à domicile - etc. etc. etc.

Nos plus récentes conquêtes sont :

Le droit pour la femme française de conserver en se mariant, si elle le désire, sa nationalité.

La loi punissant l'abandon de famille.

Enfin, le droit de pension des ascendants de militaires morts pour la France.

Le vote de cette loi est un succès personnel pour la Société pour l'amélioration du sort de la femme qui a multiplié ses efforts pour la faire aboutir.

Elle remplace par une pension viagère ce qui n'était qu'une allocation renouvelable.

Messieurs,

De cette nomenclature ne retenez que ceci :

Les femmes que vous jugez capables d'enseigner aux hommes à la Sorbonne et dans les Facultés sont capables de bien voter.

Les femmes qui, exerçant la profession d'avocates, ont le soin de défendre les intérêts moraux et matériels, l'homme, la vie de leurs clients sont capables de bien voter.

Les femmes médecins qui tiennent en main l'existence de leurs malades et ont de ce fait une si grave responsabilité sont capables de bien voter.

Les commerçantes, les industrielles qui sont à la tête d'établissements importants et dirigent des milliers d'employés et d'ouvriers des 2 sexes sont capables de bien voter.

Les femmes que la loi trouve assez sérieuses, assez capables pour leur permettre d'être tutrices et d'administrer le bien des pauvres dans les bureaux de bienfaisance sont capables de bien voter.

Les institutrices qui instruisent vos enfants sont capables de bien voter.

Aucun de vous n'en doute.

Et pourtant !

Les femmes qui honorent les arts, les lettres, la science aux yeux du monde entier, l'armée de plus en plus nombreuse des femmes fonctionnaires si ponctuelles, si disciplinées et qui ont une si haute idée des devoirs et de l'honneur professionnel;

Cet admirable personnel féminin enseignant duquel, en échange d'émoluments dérisoires l'on exige toutes les qualités, toutes les vertus, toutes les sciences, ces femmes dévouées aux œuvres sociales auxquelles personne ne songe à marchander une juste admiration, ce prolétariat féminin de jour en jour mieux instruit, mieux organisé qui, par son travail souvent bien pénible et si mal rétribué contribue pourtant pour des milliards annuellement à la richesse nationale, toutes ces femmes ont moins de droits dans la direction des affaires du pays, je le rappelle une fois de plus, que les illettrés, les brutes alcooliques et les aliénés, car les aliénés votent - alors que vos mères, messieurs ne votent pas !

J'ai toujours tenu à déclarer que l'on peut trouver sinon une excuse, du moins une explication à l'attitude hostile à notre sexe, de Napoléon législateur.

Les femmes de sa famille, celles qui devinrent successivement ses épouses : Joséphine, puis Marie Louise, n'avaient véritablement rien des vertus ou, plus modestement des qualités dont notre sexe se réclame pour revendiquer ses droits.

Incapables de se conduire elles-mêmes, frivoles, dépensières, infidèles, femmes en un mot dans la mauvaise acception de ce mot, elles méritaient et la tutelle et l'incapacité dont, songeant à elles, Napoléon dota malheureusement toutes les femmes.

Les femmes des pays régis par le code Napoléon paient encore, Mesdames et Messieurs, les dettes de Joséphine, les infidélités de la veuve Beauharnais.

Entre le Bonaparte épris d'une coquette jusqu'à la souffrance, entre le guerrier amoureux qui écrivait à Joséphine qui avait daigné témoigner quelques regrets de son absence : "Wurmser me paiera cher les larmes qu'il te fait verser" et qui, à la bataille de Castiglione tenait sa promesse de la manière que vous savez, entre cet homme et le législateur de 1803, attentif en son Conseil d'état à restreindre nos libertés, à forger pour nous les plus lourdes chaînes... quelle distance ! et comment fut elle parcourue ?

Les notes exagérées des marchandes de modes, l'exaspération d'un mari perpétuellement occupé dans son intérieur à réparer des inconséquences, à déjouer même des trahisons ... puis, l'amour dont il ne connaît plus que le geste en des aventures passagères, avec des femmes qu'il ignorait la veille, qu'il oubliera le lendemain, cela finit par voiler, effacer, rendre lointaine, l'image de la vraie femme. ... Puis la haine se dessine contre le sexe tout entier...

Trop de femmes, trop de femmes en deuil commencent à personnifier le perpétuel reproche. Les femmes prétendent ne plus enfanter de la chair à canon... elles n'applaudissent plus aux gloires militaires, hécatombes de trop d'enfants ...

Les femmes, décidément n'entendent rien à la politique, ne comprennent rien aux grandes conceptions...

Leur incapacité est décrétée... Et voici, les femmes prenant rang dans le code Napoléon, parmi les mineurs, les repris de justice et les fous. Il était dit textuellement dans ce code :

[Article de journal découpé:]

"Ne peuvent être tuteurs ni membres d'un conseil de famille : les mineurs, les interdits, les hommes d'une inconduite notoire, les individus condamnés à une peine infâmante et... les femmes"

Et lors de la discussion devant le Conseil d'Etat des articles relatifs à la célébration du mariage une voix s'éleva, qui dit : "Est-ce que vous ne ferez pas promettre obéissance à la femme ? Il faudrait une formule pour l'officier de l'Etat civil, et qu'elle contint la promesse d'obéissance et de fidélité par la femme. Il faut qu'elle sache qu'en sortant de la tutelle de sa famille, elle passe sous celle de son mari".

[Fin de l'article]

Et l'ordre du maître fut immédiatement traduit par ces mots humiliants contre lesquels toutes les femmes et tous les hommes qui ont le respect de la femme protestent aujourd'hui : "La femme doit obéissance à son mari".

La voix de Napoléon se fit entendre encore en une occasion plus grave.

Grace à l'élimination brutale d'Andrieux et de Benjamin Constant, tous deux partisans d'un projet de loi déjà voté et permettant la recherche de la paternité, Napoléon obtint le vote de cet article 340 : "La recherche de la paternité est interdite."

La femme incapable en tant de matières était, cette fois jugée capable de supporter seule - et elle l'a supporté longtemps - un fardeau que les mœurs, les préjugés, les religions contribuaient déjà à l'envi à rendre bien lourd !

Contre Napoléon les femmes eurent un défenseur : Mme de Staël. Napoléon faisait profession de n'aimer pas les beaux esprits. Vous vous rappelez de sa réponse à Mme de Staël. Comme elle lui demandait quel genre de femme il préférerait Napoléon répondit : celles qui font le plus d'enfants.

Quelques années plus tard ce fut le tour de Mme de Staël à user des réponses... piquantes. Napoléon ne la traitait pas en quantité négligeable. Les rapports de police, sa propre correspondance sur les faits et gestes de l'auteur de *Corinne* en font foi.

A un certain moment il fit des avances à son adversaire. Des émissaires intervinrent qui, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, furent chargés de faire comprendre à Mme de Staël que si elle voulait écrire une belle page... de souhaits, par exemple, pour le nouveau né, cela serait agréable en haut lieu et bien des dissentiments s'effaceraient.

"Des souhaits pour cet enfant, je veux bien, dit Mme de Staël, mais que pourrais-je donc lui souhaiter ? Ah j'y suis : une bonne nourrice !"

Cela changeait un peu des dithyrambes des flatteurs. Napoléon n'en garda pas rancune et l'on dit que la pensée de Mme de Staël et de son œuvre d'opposition ne fut pas étrangère à l'expression de cette pensée que le grand guerrier devait écrire plus tard:

Il n'y a que deux choses qui comptent : le glaive et l'esprit. L'esprit aura toujours raison du glaive !

Cela n'est-il pas aujourd'hui d'une particulière actualité ?

Les revendications féministes ne se firent guère entendre jusqu'en 1830. Ce sont des doctrines St Simoniennes, le fouriérisme, les discussions passionnées que suscitérent ces théories qui leur redonnèrent de l'actualité.

Les intérêts des femmes furent alors défendus par des femmes de grande valeur.

Leurs efforts se portèrent surtout sur l'amélioration du sort de la femme dans la famille plutôt que sur l'obtention de droits politiques. C'est ce qui explique pourquoi, lorsque le suffrage politique fut accordé aux hommes peu de voix s'élevèrent pour protester au nom des femmes qui en étaient exclues.

Vint le Second Empire.

L'impératrice Eugénie à laquelle l'histoire donnera certainement une autre place que celle que la légende lui a assignée était féministe.

Elle défendit le personnel enseignant féminin. Obtint pour les femmes l'autorisation d'étudier la médecine. C'est à sa sollicitation que la Légion d'honneur fut pour la première fois accordée à une femme artiste : à Rosa Bonheur.

Et c'est un enfant de Besançon qui lui inculqua ces idées.

Je tiens l'anecdote du comte Primoli, neveu par alliance de l'Impératrice et dont l'exacitude m'a été confirmée de sa part.

Mademoiselle de Montijo était une admiratrice, une disciple de Fourier... et c'est le fait qu'elle tenait en main un jour à Fontainebleau un livre de Fourier dont elle achevait la lecture au moment où Napoléon III passait près d'elle qui amena entre eux la première conversation.

Napoléon III était un sociologue. Il se plut dans la société d'une jeune fille avec laquelle il pouvait causer de sujets favoris.

La beauté de la future souveraine acheva l'idylle que son intelligence, son savoir, et... Fourier avai[en]t commencée.

C'est au début de notre actuelle République que la question du suffrage féminin fut posée. Le premier parti politique qui l'inscrivit à son programme est le parti socialiste.

Ce fut au congrès de Lyon vers 1879, si je ne me trompe, et grâce au zèle infatigable, à l'énergie d'une femme, Hubertine Auclert.

Toutes les féministes étaient vers cette époque loin de réclamer pour les femmes les droits politiques.

L'une des plus célèbres, celle qui fut la créatrice de cette Société pour l'amélioration du sort de la femme au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler aujourd'hui était contre le vote des femmes, occupée à combattre pour elles plutôt sur le terrain économique.

Mais dans l'élégant salon de cette grande bourgeoise il y avait un tout jeune homme à peine sorti du collège et que la modestie de sa garde-robe obligeait à rester dans le coin le plus obscur.

Il écoutait, il comprenait et devait me dire plus tard qu'il avait reçu de Maria Deraismes ses premières, ses meilleures leçons d'éloquence.

C'est lui qui, au congrès international de 1900, le premier congrès féministe qui reçut, en France l'estampille officielle, prononça dans une séance que je présidais ces paroles qui concrétisent à merveille le féminisme actuel et sa raison d'être :

"Les législateurs font les lois pour ceux... qui font les législateurs. Qui ne vote pas ne compte pas."

Celui qui parlait ainsi, c'est René Viviani dont le nom est mêlé à toutes les réformes que, depuis lors nous avons obtenues et dont le souvenir doit être pour nous l'objet d'une reconnaissance éternelle.